DE
Date de télétransmission : 09/03/2020
Date de réception préfecture : 09/03/2020



Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 28 février 2020

Une autre vie s'invente ici

Date de publication : 9 mars 2020	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 21 février 2020	Nombre de délégués présents ou représentés : 14
	Votes: Pour:14 - Contre: - Abstentions:

Le 28 février 2020, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, président.

Étaient présents:

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Mme Myriam GARREAU, M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : M. François BON Au titre des communes : M. Marc THEBAULT, Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI: M. Yann HELARY

Étaient représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : M. Maxence DE RUGY Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : M. Guy MOREAU

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : Mme Catherine DESPREZ, M. Stéphane

VILLAIN

Au titre des EPCI : M. Michel SIMON, M. Jean-Claude RICHARD Au titre des chambres d'agriculture : M. Xavier GARREAU

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Benoit BITEAU, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, M. Bernard BORDET, M. Arnaud CHARPENTIER, M. Pascal DUFORESTEL, M. Jean-Pierre SERVANT

Prise de part : Société Cristal Production





Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Date de télétransmission : 09/03/2020 Date de réception préfecture : 09/03/2020

Prise de part : Société Cristal Production

Contexte

Le Parc a initié et produit des shows scientifiques "Hé... La mer monte!" et "La mer contre-attaque!", dont il a pris en charge l'organisation de 5 représentations sur le territoire du Parc, entre 2018 et 2019.

Compte tenu du succès rencontré par ces deux shows et de la multiplication des demandes de différents organisateurs, partout en France, le Parc propose de s'appuyer sur le savoir-faire de la Société coopérative « Cristal Production », basée à La Rochelle.

Cette société s'engage à prendre en charge, en lien permanent avec le Parc et le LIENSs - CNRS Université de La Rochelle et en garantissant la visibilité du Parc et son rôle initial de producteur, l'organisation des futures représentations des shows.

Cette prestation, ainsi que toutes futures collaborations artistiques avec Cristal Production, nécessite une souscription du Parc à 3 parts de capital de la société.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

d'autoriser le Président à souscrire 3 parts de capital de la Société Cristal Production pour un montant de 300 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pierre-Guy PERRIER

e Président